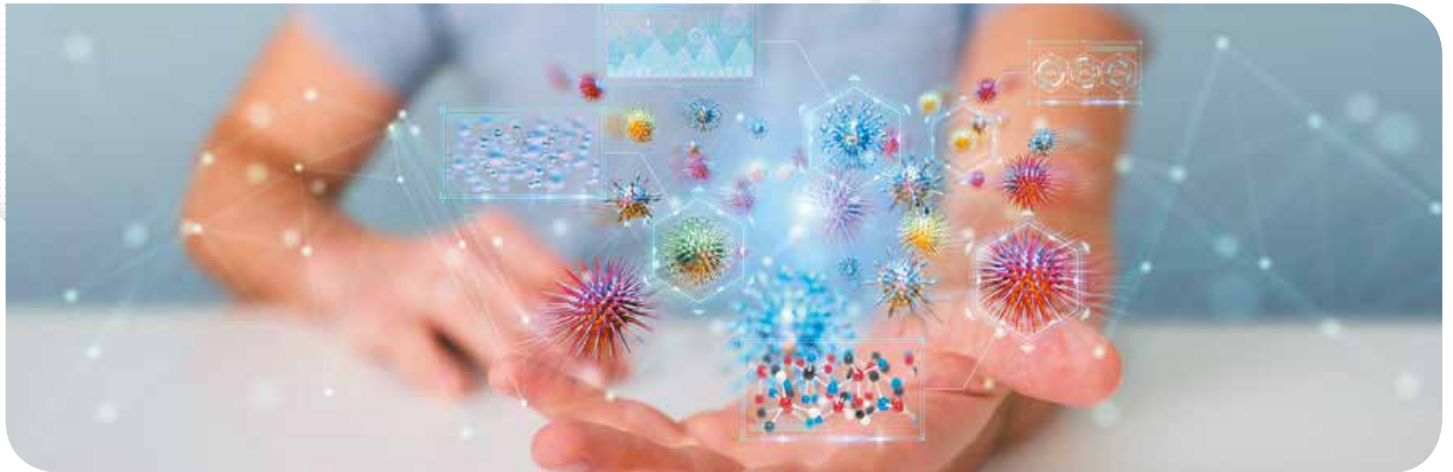


# CERBA NEWS FLASH INFO

L'INFORMATION DÉDIÉE AUX BIOLOGISTES MÉDICAUX  
ET AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ



## ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE SÉROLOGIE, CULTURES CELLULAIRES, BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

HÉPATITES, HERPES VIRUS, TOXOPLASMOSE

### Pourquoi ces changements ?

Les changements de nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) de nombreux paramètres de sérologie, culture et de biologie moléculaire (hépatites, herpes virus, toxoplasmose) vont être effectifs à partir du 1<sup>er</sup> février prochain. Voici ce que cette décision du 18 octobre 2018 va changer pour nous, biologistes, et pour les patients, en pratique !

Afin de concilier les performances diagnostiques et la maîtrise des dépenses de santé, un nombre important d'analyses seront soit :

- 1- Nouvellement remboursées,
- 2- Maintenus remboursés sous réserve du respect des indications de prescription,
- 3- Déremboursés.

Nous vous invitons à vous reporter aux sections (1, 2, et 3) correspondantes.

L'esprit de ce texte est de dérembourser certaines analyses obsolètes (recherches antigéniques) et/ou moins sensibles (cultures cellulaires) ou moins spécifiques (IgM), afin d'obtenir en contrepartie celui d'analyses plus performantes (PCR).

Pour la toxoplasmose, la cotation est simplifiée avec la suppression à la fois de nombreux codes complexes et redondants dédiés au suivi et au diagnostic (grossesse et cadre général).

De même, la NABM des marqueurs des hépatites virales a été revue afin de suivre les récentes recommandations HAS.

Ainsi l'information aux médecins est primordiale afin d'améliorer la juste prescription en fonction des indications : **le biologiste encore une fois joue un rôle majeur dans le bon déroulement de ces transformations.**

Ces modifications prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2019 ! ... le point pour y voir plus clair !

<b>TOXO</b> Toxoplasmose	<b>CMV</b> Cytomégalovirus
<b>HSV</b> Herpes Virus Simplex	<b>HHV6</b> Herpes Virus humain (de sous-type 6)
<b>VZV</b> Varicelle et Zona	<b>HEP</b> Hépatites (de type A, B, C, D, E)



### CERBA AND YOU

Pour toute information : contactez-nous !

**Laboratoire CERBA**  
7/11 rue de l'Equerre  
Parc d'activité « les Béthunes »  
95310 Saint Ouen L'aumone  
Tél. : +33 (0)1 34 40 20 20  
Email : src@lab-cerba.com

[www.lab-cerba.com](http://www.lab-cerba.com)

Les analyses  
nouvellement  
inscrites à la  
NABM

1

www.lab-cerba.com

HSV

	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
<p><b>PCR HSV 1 et 2</b> Dans les prélèvements suivants : sang (sang total, plasma, sérum), LCS, lésions cutanéomuqueuses, prélèvements oculaires, liquide de lavage broncho alvéolaire, biopsies)</p>	Inexistante	NABM 4506, B100	<p><b>A prescrire pour les indications suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Primo-infection génitale chez femme enceinte, atteintes cutanéomuqueuses atypiques,</li> <li>2) Atteintes oculaires pouvant évoquer une infection par HSV (rétinite, kérato-conjonctivite, bilan d'uvéïte),</li> <li>3) Atteintes neurologiques (méningo-encéphalites) (en cas de forte suspicion clinique et de négativité de cet examen, la recherche peut être répétée sur un second LCS prélevé quelques jours plus tard, même chez un patient déjà traité.),</li> <li>4) Atteintes viscérales, notamment hépatite sévère (recherche dans le sang), pneumopathie chez un patient immunodéprimé ou un patient en réanimation,</li> <li>5) Chez la femme enceinte : en cas de lésions cutanéomuqueuses lors de l'accouchement,</li> <li>6) Chez le nouveau-né (conjonctives, oropharynx, fosses nasales, LCS, sang) en cas de situation à risque d'herpès néonatal.</li> </ol> <p>La cotation de l'acte 4506 est limitée à 1 sauf chez le nouveau-né, où elle est limitée à 2.</p>

VZV

<p><b>PCR VZV</b> Sur lésions cutanéomuqueuses, LCS, prélèvements oculaires, LBA, biopsies, sang.</p>	Inexistante	NABM 4507, B100	<p><b>A prescrire pour les indications suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Atteintes cutanées atypiques, ou chez l'immuno-déprimé, notamment en cas de doute sur le pathogène responsable (HSV ou VZV),</li> <li>2- Atteintes oculaires (rétinite, kérato-conjonctivite, autres inflammations oculaires),</li> <li>3- Atteintes neurologiques,</li> <li>4- Atteintes sévères (pneumopathies, hépatites, pancréatites, infections disséminées),</li> <li>5- Suspicion de transmission materno-foetale.</li> </ol> <p>La cotation est limitée à un 1 acte.</p>
---	-------------	-----------------	--

CMV

<p><b>PCR CMV</b> Détection-quantification du génome du cytomégalo virus dans les prélèvements suivants : sang, moelle osseuse, LBA, LCS, biopsies, prélèvements endo-oculaires, urine ou salive du nouveau-né, sperme.</p>	Inexistante	NABM 4505, B150	<p><b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> La prise en charge de cet acte est limitée aux indications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les receveurs d'allogreffes,</li> <li>2- Les patients immunodéprimés séropositifs vis-à-vis du CMV sous immunosuppresseurs ou au cours d'une immunodépression primitive ou induite,</li> <li>3- Les patients porteurs de maladies inflammatoires,</li> <li>4- En cas de suspicion d'infection congénitale à CMV, dans les urines ou la salive du nouveau-né, le prélèvement devant être réalisé dans les 3 premières semaines de vie.</li> </ol> <p>La cotation de l'acte 4505 est limitée à deux prélèvements de nature différente.</p>
<p>Test de mesure d'avidité des IgG CMV</p>	Inexistante	NABM 1261, B100	<p><b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> Chez la femme enceinte, pour dater l'infection, lors d'une suspicion d'infection récente. Uniquement en cas de détection d'IgM et d'IgG. <i>En dehors de cette indication, cet examen reste réalisable en hors-nomenclature (HN 43 €).</i></p>

Les analyses  
nouvellement  
inscrites à la  
NABM

1

www.lab-cerba.com

HEP

TOXO

	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
Détection quantification de l'ARN viral du VHE	Inexistante	NABM 4503 B200	<b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> 1- Chez l'immunodéprimé, au diagnostic d'une infection aiguë (sang), au diagnostic d'une infection chronique (sang) et au suivi thérapeutique d'une infection avérée (sang et selles), 2- Chez l'immunocompétent au diagnostic d'une hépatite aiguë accompagnée de manifestations graves.
Test de confirmation par immunoempreinte des IgG anti-Toxoplasma gondii	Inexistante	NABM 1427 B180	<b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> En présence de résultats d'IgG anti-Toxoplasma gondii équivoques.
Test de confirmation des IgM par une autre technique	Inexistante	NABM 1428 B20	En présence d'IgM anti-Toxoplasma gondii équivoques ou positives, à réaliser sur un nouveau prélèvement par une technique différente.
Test de mesure de l'avidité des IgG anti-Toxoplasma gondii	Inexistante	NABM 1438 B120	<b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> Chez la femme enceinte, en cas de positivité des IgM confirmée, à réaliser sur le sérum initial. <i>En dehors de cette indication, cet examen reste réalisable en hors-nomenclature (HN 43 €).</i>
Détection d'ADN toxoplasmique	Existante uniquement pour diagnostic des embryopathies infectieuses	NABM 4508 B150	<b>A prescrire pour l'indication suivante :</b> - en cas de suspicion de toxoplasmose congénitale à la naissance, - en cas de suspicion de toxoplasmose évolutive (oculaire, cérébrale, disséminée ...) chez le patient immunodéprimé, - en cas de suspicion de toxoplasmose évolutive (oculaire, cérébrale, disséminée ...) chez des patients greffés de cellules souches hématopoïétiques ou transplantés d'organe. La cotation de l'acte 4508 (peut être coté par origine de prélèvement) est limitée à deux prélèvements de nature différente.

Les analyses  
maintenues  
mais sous réserve  
de respect des  
indications  
mentionnées

www.lab-cerba.com

HSV

	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
Sérologie HSV IgG 1 et 2	NABM 1744, B50	NABM 1744, B60	<b>A prescrire uniquement dans les indications suivantes :</b> 1- Définition du statut immunitaire avant mise sous traitement fortement immunosuppresseur notamment chez les receveurs de greffe, 2- Recherche des IgG anti-HSV-1 et -2 spécifiques de type, en précisant que cette recherche est réalisée dans le contexte de premier épisode d'herpès génital au cours de la grossesse ou à l'accouchement. <i>En dehors de ces indications, cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 16.20€).</i>
Sérologie HSV IgG 1 et 2	NABM 3744 si itératif, B75	Supprimée	Cette analyse reste réalisable hors-nomenclature (HN 32.40€).

VZV

Sérologie VZV IgG	NABM 1779, B70	NABM 1779, B60	<b>A prescrire dans les indications suivantes :</b> 1- Femme enceinte en contact avec une personne atteinte de varicelle, 2- Candidats à la vaccination, 3- Avant traitement immunosuppresseur au long cours.
-------------------	-------------------	-------------------	--

CMV

Sérologie CMV IgG	NABM 1785, B60	NABM 1785, B60	<b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> 1- Greffe d'organes, de cellules souches et de tissus (chez le donneur et le receveur avant la greffe), 2- Avant mise sous traitement immunosuppresseur au long cours, 3- Dans le diagnostic rétrospectif d'infection congénitale à CMV chez la mère. <i>En dehors de ces indications, cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 16.20€).</i>
Sérologie CMV IgM + IgG	NABM 1713, B85	NABM 1260, B85	<b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> 1- Suspicion d'infection récente, 2- Chez la femme enceinte, en cas de signes cliniques ou biologiques évocateurs ou d'anomalies échographiques, 3- Chez le donneur de gamète avant le don. <i>En dehors de ces indications, cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 22.95€).</i>

HHV6

HH6V IgG	NABM 1752, B70 en ELISA	NABM 1752, B60 en technique non précisée	Cotation modifiée.
----------	----------------------------	---	--------------------

Les analyses  
maintenues  
mais sous réserve  
de respect des  
indications  
mentionnées



# 2

[www.lab-cerba.com](http://www.lab-cerba.com)

HEP

	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
IgM anti-VHA. IgG ou Ig totales anti-VHA	NABM 350 B60 NABM 1736 B50	NABM 350 B60 NABM 1736 B50	Diagnostic d'une infection récente. Contrôle d'une immunité ancienne ou contrôle de vaccination. Ces analyses ne sont plus cumulables.
Antigène HBs Anticorps anti-HBc totaux Anticorps anti-HBs		NABM 4500 B150	En dehors du contexte d'un contrôle d'immunité, ces trois marqueurs ne peuvent plus être réalisés séparément. L'obligation d'un second prélèvement de contrôle pour un Ag HBs positif est supprimée.
IgM anti-HBc	NABM 0352 B60	NABM 4501 B60	Doit être réalisé en cas d'Ag HBs positif.
Antigène HBs (quantitatif) Antigène HBe Anticorps anti-HBe		NABM 4711 B150	Dans le suivi d'une hépatite B chronique, ces trois marqueurs ne peuvent plus être réalisés séparément.
Dosage des anticorps anti HBs (IgG ou Ig totales)	NABM 0323 B50	NABM 4714 B50	Dans le cadre de contrôle de vaccination, cet acte ne peut être réalisé qu'un à deux mois après un schéma vaccinal complet.
Détection-quantification de l'ADN du VHB	NABM 4120 B150	NABM 4120 B150	Mise en évidence d'une réplication virale, 1- bilan pré thérapeutique, 2- Surveillance thérapeutique, 3- cytolyse inexpliquée, suspicion d'hépatite occulte, 4- imputabilité du VHB au cours d'une hépatopathie ayant plusieurs causes possibles, 5- diagnostic de l'infection chez un enfant né de mère infectée par le virus de l'hépatite B.
Anticorps totaux anti-VHD (Delta)	NABM 1740 B70	NABM 1740 B70	Cet examen ne peut être prescrit que pour des patients porteurs de l'antigène HBs.
Détection-quantification de l'ARN du VHD	NABM 4119 B200	NABM 4119 B200	<b>A prescrire pour les indications suivantes :</b> 1- A la mise en évidence d'une réplication virale. 2- Au contrôle d'une réponse virologique après arrêt du traitement. Pour ces deux indications, les conditions suivantes doivent être réunies : antigène HBs positif, anticorps totaux anti-delta positifs et atteinte hépatique documentée.
Dépistage des anticorps anti- VHC.	NABM 3784 B50	NABM 3784 B55	L'obligation d'un second prélèvement de contrôle est supprimée.

Les analyses  
maintenues  
mais sous réserve  
de respect des  
indications  
mentionnées



# 2

[www.lab-cerba.com](http://www.lab-cerba.com)

HEP

	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
Détection-quantification de l'ARN du VHC	NABM 4124 B200	NABM 4124 B200	<p><b>A prescrire pour les indications suivantes :</b></p> <p>1- En cas de sérologie VHC positive :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en évidence d'une répllication virale,</li> <li>- diagnostic de l'infection chez un enfant né de mère infectée par le virus de l'hépatite C,</li> <li>- évaluation de l'efficacité thérapeutique,</li> <li>- imputabilité du virus de l'hépatite C au cours d'une hépatopathie ayant plusieurs causes possibles,</li> <li>- bilan pré-thérapeutique des hépatites C,</li> <li>- suivi thérapeutique des hépatites C.</li> </ul> <p>2- En cas de sérologie VHC négative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hépatopathie aiguë d'étiologie indéterminée après élimination des autres causes possibles d'hépatites (virales, toxiques, médicamenteuses et métaboliques),</li> <li>- hépatopathie chronique d'étiologie indéterminée après élimination des autres causes possibles d'hépatites (virales, toxiques, médicamenteuses et métaboliques), en particulier sur certains terrains tels que les sujets immunodéprimés, sujets transplantés et sujets hémodialysés,</li> <li>- exploration d'une maladie systémique pouvant être associée au virus de l'hépatite C,</li> <li>- diagnostic précoce lors d'un risque de contamination par le virus de l'hépatite C après piqure lors d'un prélèvement biologique ou d'une injection (si le sujet contaminant est infecté par le virus de l'hépatite C ou à un statut sérologique inconnu).</li> </ul> <p>3- Prise en charge des couples sérodifférents vis-à-vis de l'hépatite C en vue d'une assistance médicale à la procréation B.</p>
Génotypage du VHC par biologie moléculaire	NABM 4125 B350	NABM 4125 B350	La prise en charge de l'acte 4125 est limitée au bilan pré-thérapeutique des hépatites C.
IgM anti-VHE	NABM 1743 B60	NABM 4502 B60	Diagnostic d'une infection récente.

## Les analyses supprimées de la NABM

# 3

[www.lab-cerba.com](http://www.lab-cerba.com)

### HSV

	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
HSV recherche directe par IF	NABM 4228, B40	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 15.00€). Préférer la prescription d'une PCR HSV 1 et 2, si indiquée.
Culture HSV1 et 2 orientée	NABM 4230, B130	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 40.00€). Préférer la prescription d'une PCR HSV 1 et 2, si indiquée.
Sérologie HSV IgM	NABM 1746, B50	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 20,30€). Préférer la prescription d'une PCR HSV 1 et 2, si indiquée.
	NABM 3746, B75 si itératif	Supprimée	
Sérologie HSV IgG + IgM	NABM 1744, B50 + NABM 1746, B50	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 36.50€ pour une analyse simple et HN 72.90€ pour une analyse itérative). Préférer la prescription d'une PCR HSV 1 et 2, si indiquée.
	NABM 3744, B75 + NABM 3746, B75 si itératif	Supprimée	
Sérologie HSV IgG 1 et 2	NABM 3744 si itératif, B75	Supprimée	Cette analyse reste réalisable hors-nomenclature (HN 32.40€).

### VZV

VZV recherche directe par IF	NABM 4228, B40	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 20.00€). Préférer la prescription d'une PCR VZV, si indiquée.
Culture VZV	NABM 4230, B130	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 45.00€). Préférer la prescription d'une PCR VZV, si indiquée.
Sérologie VZV IgG + IgM	NABM 1777, B100	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 27.00€ pour une analyse simple, HN 54.00€ pour une analyse itérative). Préférer la prescription d'une PCR VZV, si indiquée.
	NABM 3777, B150 si itératif	Supprimée	

### CMV

Recherche directe CMV	NABM 4225, B40	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 15.00€). Préférer la prescription d'une PCR CMV, si indiquée.
Agpp65	NABM 4226, B100	Supprimée	L'examen n'est plus réalisé. Préférer la prescription d'une PCR CMV, si indiquée.
Culture CMV	NABM 4227, B150	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 45.00€). Préférer la prescription d'une PCR CMV, si indiquée.
Sérologie CMV IgM + IgG	NABM 3713, B127 si itératif	NABM 1260, B85	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 45.90€).

## Les analyses supprimées de la NABM

# 3

[www.lab-cerba.com](http://www.lab-cerba.com)

### HEP

	NABM antérieure	NABM actuelle	En pratique...
Antigène VHD (Delta)	NABM 1742 B70	Supprimée	Cet examen n'est plus réalisable. Préférer la prescription d'une PCR ARN du VHD, si indiquée.
IgM anti-VHD (Delta)	NABM 1741 B70	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 19.00€).
Recherche qualitative de l'ARN du VHD	NABM 4118, B180	Supprimée	Préférer la prescription d'une PCR ARN VHD quantitative.
Confirmation sérologique d'une sérologie VHC	NABM 3785 B50	Supprimée	Le test de validation sur bandelette (RIBA-like) reste disponible HN 60.00€.
Recherche qualitative de l'ARN du VHC	NABM 4123 B 165	Supprimée	Préférer la prescription d'une PCR ARN VHC quantitative.
IgG anti-VHE	NABM 1743 B60	Supprimée	Cet examen reste réalisable hors-nomenclature (HN 16.00€).

JORF n°0009  
du 11 janvier 2019

Texte n° 18

### Pôle Infectiologie

**Stéphanie HAIM-BOUKOBZA**  
Responsable du Pôle  
[INF@lab-cerba.com](mailto:INF@lab-cerba.com)

Jean-Dominique POVEDA  
Sabine TROMBERT PAOLANTONI  
Laura VERDURME

**Décision du 4 octobre 2018**  
de l'Union nationale  
des caisses d'assurance maladie  
relative à la liste des actes et prestations  
pris en charge par l'assurance maladie

**NOR: SSAU1900356S**  
ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decision/2018/10/4/SSAU1900356S/jo/texte>